

**MÉMOIRE DE RIO TINTO ALCAN
DIVISION ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
DANS LE CADRE DE L'EXAMEN PUBLIC
DU PROJET DE LA CRÉATION DE
NEUF RÉSERVES DE BIODIVERSITÉ ET
UNE RÉSERVE AQUATIQUE
DANS LA RÉGION ADMINISTRATIVE DU
SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN**



Le mémoire concerne spécifiquement les projets de la réserve de biodiversité du lac Onistagane, située à 45 km au nord du barrage hydroélectrique de Chute-des-Passe sur la rivière Péribonka, la réserve de biodiversité du lac au Foin et celle du lac Clérac, toutes deux situées entre 100 et 200 km au nord de Dolbeau-Mistassini au Lac-Saint-Jean

13 avril 2012

Jonquière, 13 avril 2012.

M^{me} Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

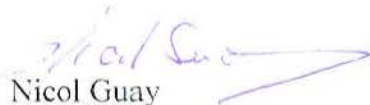
Objet : Mémoire concernant le projet de la création de neuf réserves de biodiversité et une réserve aquatique au Saguenay—Lac-Saint-Jean.

Madame,

Rio Tinto Alcan, par l'entremise de sa division Énergie électrique, souhaite déposer ce bref mémoire à la commission du BAPE au regard de l'examen public du projet de l'attribution d'un statut permanent de protection à dix territoires, dont la création de la réserve de biodiversité du lac Onistagane, situé à 180 km au nord du Lac-Saint-Jean, la réserve de biodiversité du lac au Foin et celle du lac Clérac, toutes deux situées entre 100 et 200 km au nord de Dolbeau-Mistassini au Lac-Saint-Jean.

Veillez noter que Rio Tinto Alcan ne souhaite pas présenter verbalement ce mémoire devant la commission, mais nous demeurons disponibles pour répondre à des questions supplémentaires au besoin.

Recevez, madame, mes salutations les plus distinguées.


Nicol Guay

Chef de service
Affaires immobilières
Rio Tinto Alcan,
Manoir du Saguenay
1655, rue Powell,
Jonquière, (Québec)
G7S 2Z1

Téléphone : 418 699.4035
Télécopieur : 418 699.4100

nicol.guay@riotinto.com

Introduction

C'est avec intérêt que Rio Tinto Alcan participe à l'examen public du projet de la création de neuf réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative du Saguenay—Lac-Saint-Jean. Le projet, piloté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du gouvernement du Québec, revêt une importance capitale pour la division Énergie électrique de Rio Tinto Alcan puisqu'une des réserves projetées, celle nommée *la réserve de biodiversité du lac Onistagane*, englobe une partie du territoire où nous opérons des activités hydroélectriques, notamment sur le bassin hydrographique de la rivière Péribonka.

Sur le cours de la rivière Péribonka, Rio Tinto Alcan dispose de trois centrales hydroélectriques : Chute-du-diable, Chute-à-la-Savane et Chute-des-Passes.

Également, Rio Tinto Alcan possède des stations hydrométéorologiques sur les territoires touchés par l'attribution du statut à deux autres réserves de biodiversité projetées, celles des lacs au Foin et Clérac.

Rio Tinto Alcan, un leader mondial de la production d'aluminium

Rio Tinto Alcan est la branche aluminium de la mine Rio Tinto depuis l'acquisition des actifs de la compagnie canadienne Alcan en 2007. Implantée au Saguenay—Lac-Saint-Jean depuis 86 ans, l'entreprise y maintient des activités de production d'aluminium et d'hydroélectricité aux fins de sa production de métal primaire. Rio Tinto Alcan exploite au Saguenay—Lac-Saint-Jean quatre des six alumineries qu'elle détient au Québec pour une production totale de 1,1 million de tonnes d'aluminium annuellement.

Énergie électrique, une constituante de Rio Tinto Alcan, gère les installations de production, de transport et de distribution hydroélectrique de l'entreprise au Saguenay—Lac-Saint-Jean. Ses installations hydroélectriques produisent en moyenne annuellement environ 2050 MW, ce qui correspond à 90 % des besoins énergétiques des alumineries, le 10 % manquant est acquis d'Hydro-Québec.

Le réseau hydroélectrique de Rio Tinto Alcan au Saguenay—Lac-Saint-Jean compte 32 barrages et ouvrages de régularisation, 43 groupes turbine-alternateur, quatre interconnexions avec Hydro-Québec et 884 kilomètres de lignes de transport d'énergie.

D'ailleurs, Rio Tinto Alcan mettra en service à l'automne prochain un nouveau groupe turbine-alternateur de remplacement beaucoup plus performant à la centrale hydroélectrique Shipshaw, un projet qui a nécessité un investissement avoisinant les 250 millions de dollars et qui générera 224 MW.

L'harmonisation des activités de Rio Tinto Alcan avec celles des réserves de biodiversité des lacs Onistagane, au Foin et Clérac

L'objectif de ce bref mémoire est de sensibiliser les membres de la commission d'examen du Bureau d'audiences publiques de l'environnement à l'effet que l'étendue du territoire de la réserve de biodiversité projetée du lac Onistagane comprend la rivière Péribonka en amont du réservoir Onistagane sur plus de 40 km. Comme mentionné précédemment, Rio Tinto Alcan par l'entremise d'Énergie électrique occupe ce territoire depuis plusieurs décennies et y tient des activités de production d'énergie hydroélectrique.

Cotes de marnage maximales

Notre inquiétude réside dans le fait qu'il est clairement précisé à la page 85 du document d'information du promoteur intitulé, *Attribution d'un statut permanent de protection à dix territoires*, que « ... les réservoirs et les portions de rivières qui subissent l'influence du marnage du barrage de Chute-des-Passes en sont exclus avec une cote de marnage maximale estimée à 440,59 m ».

Or, Rio Tinto Alcan désire porter à l'attention de la commission du BAPE que la cote de marnage maximale estimée à 440,59 m du document du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ne concorde pas tout à fait avec les stipulations du Bail de la Péribonka.

Le 7 septembre 1984, conformément à l'article 3 de la *Loi sur le régime des eaux*, L.R.Q. ch.R-13., le gouvernement du Québec a conclu le Bail de la Péribonka en vertu duquel il loue une partie des forces hydrauliques de la rivière Péribonka à Rio Tinto Alcan (anciennement, la compagnie Aluminium du Canada Limitée) pour une période allant jusqu'en 2033, renouvelable par Rio Tinto Alcan jusqu'en 2058. Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles¹ était autorisé à poser cet acte en vertu de l'arrêté en conseil numéro 1983-1984 du 5 septembre 1984, pris en application de la *Loi sur la location des forces hydrauliques de la rivière Péribonka à Aluminium du Canada Limitée*, L.Q. 1983, c.19. Ce Bail prévoit les utilisations autorisées et les droits accordés à Rio Tinto Alcan, notamment les cotes de marnage maximales autorisées pour les zones inondables à l'article III A) (4) de la page 83 :

III Pour l'exploitation du barrage-réservoir de Passes-Dangereuses, les biens et les droits suivants :

A) (1) TOUTES LES PARCELLES DES TERRES DE LA COURONNE sur lesquelles sont construits le barrage de Passes-Dangereuses et les trois barrages de retenue mentionnés dans les alinéas suivants :

¹ À la suite des élections du 14 avril 2003, la responsabilité de la Faune et des Parcs a été confiée au ministère, devenu le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

[...]

(4) LE DROIT de maintenir, en tout temps, le niveau des eaux se trouvant à côté du barrage-réservoir à un niveau ne dépassant pas la cote de deux cent quarante (240) (repère arbitraire), sauf au moment des crues, auquel moment le niveau des eaux en question peut atteindre temporairement la cote de deux cent quarante-trois (243), ainsi que le droit d'inonder toutes les terres de la Couronne touchées par lesdits aménagements, à la condition que nuls terres ou ouvrages se trouvant et que nuls droits s'exerçant à un niveau supérieur à la cote de deux cent quarante-trois (243) ne soient touchés par les aménagements en question (mesures géodésiques : 240 correspond à 440,59m et 243 correspond à 441,50m) ;

En résumé, Rio Tinto Alcan a le droit de maintenir le niveau des eaux au barrage de Chute-des-Passes à la cote de marnage maximale de 440,59 m sauf au moment des crues lors desquelles le niveau des eaux peut atteindre la cote de marnage de 441,5 m. Il appert que le document d'information intitulé *Attribution d'un statut permanent de protection à dix territoires* ne mentionne pas la cote de marnage de 441,5 m en période de crues.

Il s'agit fort probablement d'un oubli mais nous voulons porter à l'attention de la commission du BAPE l'existence de ces droits de Rio Tinto Alcan aux termes du Bail de la Péribonka. De plus, pour assurer la sécurité des opérations de nos installations en période de crues, le maintien de la cote de marnage à 441,5 m s'avère essentiel. À ce titre, nous souhaitons que le décret à venir du gouvernement du Québec créant la nouvelle réserve de biodiversité Onistagane reconnaisse les droits consentis à Rio Tinto Alcan dans l'entente du Bail de la Péribonka pour l'utilisation des forces hydrauliques de la rivière Péribonka, notamment les cotes de marnage décrites précédemment.

Stations météorologiques

Le second point que Rio Tinto Alcan désire aborder concerne les stations météorologiques situées sur certaines des réserves de biodiversité projetées. Rio Tinto Alcan possède un réseau d'une quarantaine de stations hydrométéorologiques sur les bassins hydrographiques qui approvisionnent les réservoirs de son réseau hydroélectrique. Ces stations hydrométéorologiques permettent de connaître, en temps réel, les conditions hydriques sur l'ensemble du bassin versant en plus de contribuer à la connaissance du régime hydrologique, notamment aux sites proposés pour l'établissement d'aires protégées.

En outre, Rio Tinto Alcan prévoit prochainement l'installation de trois plateformes pour hélicoptères sur les territoires des trois réserves de biodiversité projetées au lac Onistagane, au lac au Foin et au lac Clérac. Celles-ci serviront à recueillir des données météorologiques aux stations concernées.

Le Bail précédemment mentionné décrit, à l'article I c) de la page 6, la propriété de la centrale de Chute-des-Passes de la façon suivante :

I- Pour l'exploitation de la centrale de Chute-des-Passes, les biens suivants :

[...]

c) Le terrain nécessaire, dans le lit et sur la terre ferme, le long de la rivière Péribonka et des tributaires, et aussi, dans le lit et sur la terre ferme, le long de la rivière Bonnard, dans le lit du réservoir de lac Manouane, entre ce réservoir et cette dernière rivière, et en tout autre endroit requis, **pour l'exploitation de ces forces hydrauliques et l'entretien, la reconstruction et l'exploitation des barrages, des canaux, des tunnels et de tout autre ouvrage érigé à cette fin**, lesdits immeubles faisant partie du domaine public.

De façon sommaire, cet article confère à Rio Tinto Alcan le droit d'ériger des ouvrages sur le territoire mentionné afin d'exploiter ses forces hydrauliques. Nous désirons donc simplement nous assurer que ces droits concernant les stations météorologiques et d'autres ouvrages qui sont essentiels à l'exploitation sécuritaire de nos centrales hydroélectriques soient également respectés lors de la création des réserves de biodiversité ainsi que tous les droits et obligations prévus au Bail de la Péribonka. Le cas échéant, dans le cas où des stations météorologiques ne seraient pas concernées par l'article décrit ci-haut, nous entendons conclure les ententes nécessaires avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Rio Tinto Alcan, une force économique majeure

Rio Tinto Alcan tient à souligner que le développement économique du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le développement de l'industrie de l'aluminium sont intimement liés au potentiel hydroélectrique des différents bassins hydrographiques de la région. Cela constitue d'ailleurs pour Rio Tinto Alcan l'un des facteurs contribuant à sa position concurrentielle au plan mondial.

Les activités de Rio Tinto Alcan génèrent des retombées économiques de plus d'un milliard de dollars annuellement au Saguenay—Lac-Saint-Jean. La présence de Rio Tinto Alcan dans la région a pour conséquence de créer plus de 5 000 emplois directs de qualité.

Rio Tinto Alcan est favorable à la création de ces réserves de biodiversité. Nous croyons possible l'harmonisation des usages du territoire visé par ces réserves de biodiversité avec les activités et ententes juridiques de notre entreprise.

Je vous remercie messieurs les commissaires de l'attention que vous porterez à notre mémoire et nous demeurons disponibles pour de plus amples informations.


Nicol Guay

Chef de service
Affaires immobilières
Rio Tinto Alcan,
Manoir du Saguenay
1655, rue Powell,
Jonquière, (Québec)
G7S 2Z1
Téléphone : 418 699.4035
Télécopieur : 418 699.4100
nicol.guay@riotinto.com